



Municipalité de la
Commune de Givrins

Préavis No 04/2016
au Conseil communal

**Demande de crédit extrabudgétaire de
CHF 54'216.00 TTC pour la sécurisation du
passage à niveau de la Givrine**

Responsable du dossier : *Philippe Bovet, Municipal*

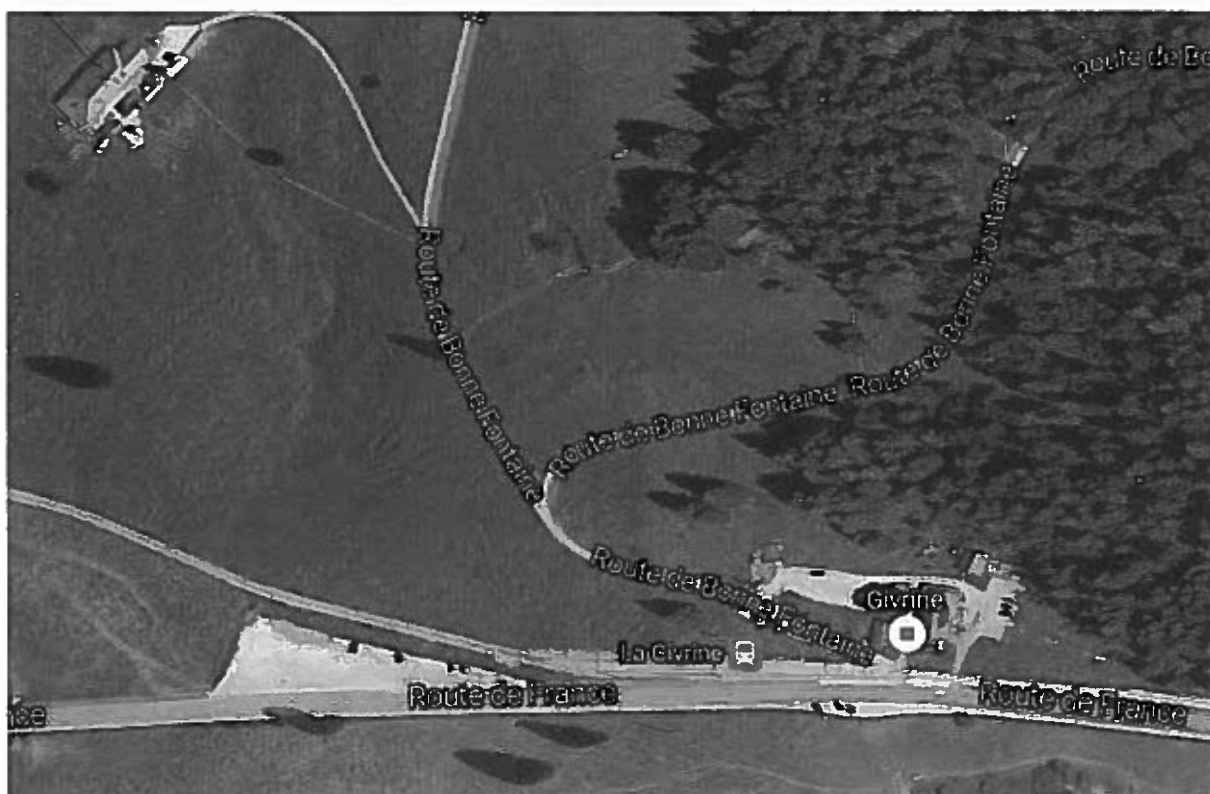
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le but du présent préavis est d'accorder à la municipalité un crédit de CHF 54'216.00 TTC représentant la participation financière de la commune de Givrins à la sécurisation du passage à niveau de la Givrine. Le coût total de ce projet se monte à CHF 542'160.00, dont la moitié à charge de l'Office fédéral des transports et de la société du Chemin de fer du Nyon-St-Cergue Morez, et l'autre moitié à charge des cinq communes propriétaires des terrains desservis par le passage à niveau, soit Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins, Nyon et Saint-Cergue.

Exposé des motifs

Le chemin de fer du Nyon St-Cergue-Morez (NStCM) traverse la route qui donne accès aux chalets de la Givrine, de la Genolière et du Haut-Monts, ainsi qu'au restaurant de la Givrine.



L'article 37f de l'Ordonnance sur les chemins de fer (OCF) du 23 novembre 1983 (Etat au 1^{er} juillet 2010) exige la mise en conformité des passages à niveau existants au plus tard au 31 décembre 2014 (!).

La compagnie du NStCM, maître de l'ouvrage et maître d'œuvre, est en mesure de réaliser ce passage à niveau dès l'automne 2016. Ce projet prévoit les équipements suivants :

- quatre feux tournants,
- un signal acoustique,
- quatre barrières qui s'enclencheront automatiquement à l'approche des trains,
- une boucle de détection qui empêchera le franchissement du passage à niveau par les trains.

Dans le cadre de la réalisation de ce passage, il a été convenu que la répartition financière serait arrêtée à :

- 50% pour la compagnie du Nyon St-Cergue Morez et l'Office fédéral des transports (OFT),
- 50% pour les cinq communes bénéficiaires du passage.

Coûts et financement

Le coût global de réalisation de ce projet est devisé à 542'000 CHF conformément à ce que le NStCM a annoncé par courrier aux communes le 25 septembre 2014.

1. Installation, études et montage

- Etablissement du dossier PAP 27'400.00 CHF
- Prestation Mauerhofer & Zuber (selon offre) 309'397.00 CHF
- Prestation géomètre (extrait du cadastre, plan, relevé) 6'000.00 CHF

2. Prestation NStCM

- Chef de projet 80 heures à 110 CHF 8'800.00 CHF
- Génie Civil et travaux routier 110'000.00 CHF
- Chambre à câbles (1 unité) 3'000.00 CHF
- Tirage de câbles (70 heures à 60.00 CHF) 4'200.00 CHF
- Aide au montage (130 heures à 70.00 CHF) 9'100.00 CHF
- Matériel divers (bloc) 4'000.00 CHF

3. Participation de Jean-Claude Graber (Restaurant de la Givrine)¹ -40'000.00 CHF

4. Emoluments Office Fédéral des Transport (OFT)

- Traitement du dossier 4'500.00 CHF

5. Frais d'entretien sur la durée de vie de l'installation

- 25% sur montant appareillage (204'665.00 CHF) 51'163.00 CHF

6. Divers et imprévus

- Remise en état du chemin, ensemencement 4'300.00 CHF

Total Hors taxe 502'000.00 CHF

TVA 8% 40'160.00 CHF

TOTAL TTC 542'160.00 CHF

Parts par entités

- NStCM – OFT 271'080.00 CHF
- Arzier – Le Muids 54'216.00 CHF
- Genolier 54'216.00 CHF
- Givrins 54'216.00 CHF
- Nyon 54'216.00 CHF
- Saint-Cergue 54'216.00 CHF

TOTAL TTC 542'160.00 CHF

¹ En conformité avec la convention du 6 octobre 2008 relative à l'inscription d'une hypothèque au Registre Foncier signée entre la Commune de Saint-Cergue et M. Jean-Claude Graber.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Givrins,

vu le préavis No 04/2016 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 54'216.00 TTC représentant la participation financière de la commune pour la sécurisation du passage à niveau de La Givrine,

ouï le rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour de la séance du 5 octobre 2016,

décide,

1. d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 54'216.00,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par un emprunt aux meilleures conditions,
3. d'amortir le montant de CHF 54'216.00 sur 10 ans au maximum à partir du budget 2017.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 30 août 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal en séance du 5 octobre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  La Secrétaire 
Philippe Zuberbühler  Anne-Marie Dick